

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 18. — Juin 1888.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron d'Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpetta. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Reusse, conservateur du matériel.
M. Jassemin, secrétaire-général.
M. Dubarle, jardinier-professeur.
M. Maeret, secrétaire-général.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. N.
Vice-Présidents..... Thirion, Brochon et N.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Cagny
Secrétaires..... Lebrasseur et Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Delmont. — Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. — Salot. — Duronsoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS
Présid. : M. Chopinet.
V.-Prés. : M. Clair.
Secrét. : M. Francolin.
V. Secr. : M. Mathiou.
Trésorier : M. Legros.
Délégué : M. Punant.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL
Président : M. Baudet.
Vice-Prés. : M. Vivier.
Secrét. : M. Rauscher.
V.-Secr. : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.
Délégué : M. Cendrier.

PONT-SAINTE-MAXENCE
Président : M. Renault.
Vice-Prés. : M. Payen.
Secrét. : M. Gaillardin.
V.-Secr. : M. Lemercier.
Trésorier : M. Jaunet.
Délégué : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.
Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs
Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.
Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.
Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.
Prospectus. — Circulaires.
Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.
Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.
Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.
Actions. — Obligations.
Diplômes.
Plans. — Fas-Simile. — Musique. — Marmots.
Cartes de Visite.
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

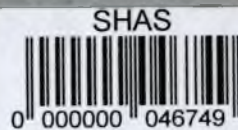
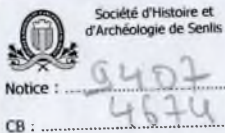
Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Survilliers et Lowres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES



LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 JUIN 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Les procès-verbaux des séances du 8 avril et du 6 mai dernier sont adoptés.

Est admis membre de la Société :

M. BOUCHER (Léon), greffier du tribunal, à Senlis.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. BERNARD, boulanger à Rully.

HEURTEUX, débitant à Senlis.

MALLET (Alfred), marchand brasseur à Senlis.

POUILLARD, propriétaire à Senlis.

LÉTANNEAUX, jardinier-grainetier à Senlis.

M. Lebrasseur donne lecture du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration.

Le Conseil propose de nommer à la prochaine séance un Président et un Vice-Président.

M. Thirion regrette que la Société n'ait pu laisser vacants, jusqu'à la fin de l'année, les sièges occupés par MM. Vernois et Vinet; mais il est indispensable que, pour l'Exposition qui aura lieu en septembre prochain, le Bureau soit au complet.

Il y aura lieu de nommer aussi un Secrétaire-Général-Adjoint pour remplacer M. Cagny, devenu, après les élections dernières, Maire de Senlis, et par là même Président d'honneur de notre Société, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

M. le Président donne connaissance de Concours créés par par la Société d'agriculture de France en 1890-91-92. (Nous insérons plus loin les conditions de ces concours).

XII^e VOLUME. — N^o 48. — JUIN 1888.

M. Thirion donne quelques renseignements sur les travaux de la Société de hannetonnage, et la séance est levée à quatre heures, après le tirage de la loterie.

Apport en séance :

M. BARBIER : une botte asperge (*Mention honorable*).

La Société ayant à nommer à sa réunion du premier dimanche de juillet prochain un Président, un Vice-Président et un Secrétaire-Général-Adjoint, nous prions tous nos collègues de la Section centrale et des Sections cantonales d'assister à cette séance.

Jus de tabac.

Par suite d'une détermination prise en Conseil d'administration, le jus de tabac est déposé au Jardin de la Société, chez M. Lozet, professeur.

Conseil d'administration.

Dans sa séance du 6 mai dernier, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, a décidé que tout membre du Conseil non présent à la réunion mensuelle au plus tard à deux heures moins un quart, sera considéré comme absent.

Nous rappelons à nos collègues que la réunion du Conseil d'administration a lieu le premier dimanche de chaque mois, à une heure et demie.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 40 JUIN 1888. — PRÉSIDENTE DE M. CHOPINET.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations.

Les membres présents se sont réunis dans le jardin de M. Mathiou, secrétaire, où M. Lozet, à l'appui de sa leçon, a exécuté différentes opérations de pincement et de palissage sur la vigne. M. Lozet a ensuite pratiqué une greffe en écusson.

La séance a été levée à quatre heures.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

21, avenue de l'Opéra, Paris.

5^e SECTION : HORTICULTURE ET POMOLOGIE

Fermentation du Cidre (1890).

Un prix sera décerné durant la session de 1890, pour le meilleur mémoire sur la fermentation du cidre.

La récompense pourra être élevée jusqu'au prix agronomique, consistant en un objet d'art.

Les manuscrits devront être adressés au siège de la Société avant le 4^{er} août 1889.

Plantation d'arbres fruitiers (1891).

Un prix sera donné, durant la session de 1891, pour la plus importante et la meilleure plantation d'arbres fruitiers, faite dans les terrains incultes ou impropres à l'agriculture.

La récompense pourra être élevée jusqu'au prix agronomique, consistant en un objet d'art.

Les demandes de concours devront être adressées au Président de la Société, accompagnées d'une note explicative, avant le 4^{er} août 1890.

Création de fermes fruitières.

Un prix agronomique consistant en un objet d'art sera décerné durant la session des Agriculteurs de France, en

l'année 1892, pour la création de fermes fruitières en fruits de table.

Pour la désignation du lauréat, on prendra en considération :

- 1° L'importance de la plantation ;
- 2° Les soins pour assurer la réussite ;
- 3° Le choix des espèces et variétés qui devront être appropriées au sol et au climat, et déterminées au point de vue de l'emploi assuré des fruits soit pour le marché, soit pour l'usage industriel ;
- 4° Les plantations intercalaires telles que celles des groseillers, framboisiers, légumes et autres végétaux alimentaires pouvant donner un produit avant les arbres.

Les mémoires devront être remis au siège de la Société au plus tard le 1^{er} août 1891, terme de rigueur.

TRAVAUX DU MOIS DE JUIN

Continuer d'ébourgeonner, de pincer tous les arbres soumis à une taille régulière ; faire le palissage des bourgeons fructifères et de réserves sur le pêcher et sur la vigne ; pratiquer l'éclaircie des fruits, c'est-à-dire en diminuer le nombre sur toutes les espèces d'arbres fruitiers qui en sont surchargés ; on assurera ainsi un plus gros volume, une maturité plus complète à ceux qui resteront. Il ne faut pas oublier que rien n'épuise les arbres comme la surabondance des fruits, lesquels absorbent presque toute la sève, ce qui d'un côté empêche la formation de nouveaux boutons pour l'année suivante, et de l'autre dessèche les rameaux fruitiers qui sont entrés dans la voie de la fructification, faute de nourriture.

La suppression des fruits trop nombreux, quoique en apparence très coûteuse ne l'est réellement pas, puisque si on en diminue le nombre, on n'en a pas moins la même quantité

en poids lors de la récolte, avec cet avantage que les produits sont plus beaux, ont plus de mérite et par conséquent plus de valeur. C'est seulement lorsque finit le printemps et que commence l'été, qu'il convient de procéder à cette opération dans la proportion que voici : laisser environ 10 fruits par mètre courant de branches pour ceux qui doivent venir petits, 6 pour ceux de moyenne grosseur, et 4 pour ceux qui viennent très gros ; n'appliquant cette proportion qu'aux arbres à fruits à pépins ; quant au pêcher, qui supporte moins encore la surabondance des fruits, on lui appliquera la proportion des fruits de moyenne grosseur, c'est-à-dire 6 par mètre.

La nature, qui certes poursuit un but tout différent du nôtre, aura à l'époque que nous venons d'indiquer accompli son choix ; les fruits seront noués, ceux qui seront avortés seront tombés sur le sol, et dans son grand acte de générosité, l'arbre n'en restera pas moins trop garni pour le but que nous poursuivons.

Peu lui importe à cette grande capricieuse, la chair de nos fruits, puisqu'elle agit en vue de la production des graines, qu'elle destine à la reproduction d'un nombre considérable d'individus (exemple frappant, la dissémination actuelle et prodigieuse des graines d'ormes) ; mais comme l'excès nuit en tout, c'est à nous de corriger ce défaut en ôtant des fruits là où ils sont trop nombreux, pour soulager l'arbre et obtenir autour de ses graines le plus possible de cette matière pulpeuse qui nous fournit l'un de nos plus agréables aliments.

A notre tour, disons aussi : peu nous importe le noyau d'une pêche ! les pépins d'une pomme ou d'une poire ! et sans hésitation, retranchons ce qui nous paraît superflu.

Afin d'avoir de beaux et bons fruits, travaillons sans cesse à leur accroissement, non seulement par une bonne répartition de la sève comme il a été dit le mois précédent, mais encore par l'application des divers procédés qui suivent :
1° greffer par approche un bourgeon sur le pédoncule du

fruit; 2° placer des supports de telle façon qu'ils soient maintenus dans leur position normale, afin que leurs pédoncules ne se tendent pas par leur propre poids; 3° appliquer trois bassinages avec une dissolution de 1 à 2 grammes de sulfate de fer dans un litre d'eau : le premier sera fait lorsque les fruits auront atteint le premier quart de leur grosseur, le second la moitié, et le troisième les trois quarts de leur volume définitif.

C'est l'époque de commencer la greffe en écusson à œil poussant, celles en arc-boutant, celles en approche herbacées, afin de combler les vides ou suppléer une branche faisant défaut dans l'arbre.

Il faut encore continuer la guerre pour détruire les insectes nuisibles : chenilles, pucerons, etc., puis recueillir avec soin pour les brûler aussitôt tous les boutons à fleur de poiriers et pommiers qui ne se sont pas épanouis, et qu'on rencontre sur ces arbres à l'état sec; chacun de ces boutons contient (suivant que l'époque est plus ou moins avancée) une larve qui dévore l'intérieur des fleurs et se transforme en nymphe quinze jours après sa naissance, pour atteindre son état parfait dans la fleur même où elle est née vers le commencement du présent mois; cet insecte, nommé anthonome, cause un dommage que nous évaluons à 30 pour cent des fleurs détruites par lui.

Il ne faut pas négliger d'appliquer à la vigne en fleur un second soufrage, puis pratiquer l'incision annulaire, dont les avantages peu connus sont multiples : 1° d'empêcher la coulure dans une certaine proportion; 2° de hâter la maturation des raisins; 3° d'en augmenter le volume et la qualité dans certains cas.

On doit aussi autant que possible disposer d'abris pour garantir au besoin les espaliers contre la grêle, qui peut en un instant compromettre une belle récolte.

CHARLES LOZET

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Poire Courte-Queue d'hiver. — Nous trouvons dans la *Revue horticole* un intéressant article sur la poire Courte-Queue d'hiver. L'auteur, M. Boisbunel, indique d'abord les caractères généraux de l'arbre qui porte ce fruit. Il est assez vigoureux, bien fertile; les branches, assez espacées, ont une écorce rugueuse d'une couleur gris ferrugineux, parsemée de taches brunâtres. Ses boutons à fruits sont coniques à écailles, de couleur marron cendré; les rameaux, gris olivâtre, tous longs et droits. Les boutons à bois, qui sont coniques et très aigus, sont généralement écartés du rameau et reposent sur un assez fort coussinet, les mérithalles sont courts et égaux, les feuilles assez grandes, ovales, d'un vert clair et fortement dentées, le pétiole court et assez fort, les stipules rares et courtes; les fleurs moyennes ou petites, au nombre de quatre à six réunies, en faisceau assez compact, sont d'un blanc très pur.

Quant au fruit en lui-même, il est assez gros, cylindrique et ventru au milieu et à ses extrémités; il mesure en moyenne de 7 à 8 centimètres de diamètre, sur 8 à 10 centimètres de hauteur. Sa peau, d'abord d'un vert brun, maculée de taches fauves, devient, quand il est mûr, c'est-à-dire en mars ou en avril, d'un roux squammeux, plus foncé du côté où le fruit a été exposé au soleil. Le pédoncule, très court et renflé à ses extrémités, est posé un peu de côté dans une cavité étroite et relevée de bosses; l'œil placé au fond d'une profonde et étroite cavité, est moyen et à divisions courtes et persistantes; les pépins sont marron clair, peu nombreux.

Ce fruit possède une chair blanche et fondante d'un goût sucré et délicieux; et, quoique le sujet qui le porte soit généralement assez grêle à l'origine, il devient à la longue très vigoureux; sa production, sans être excessive, est bonne et non soumise à l'alternat. Toutes formes de cultures lui

conviennent; mais dans les terres très riches il sera bon de le cultiver en pyramide ou en plein vent.

Le fruit dont nous venons de parler provient d'un semis effectué en 1853 d'un pépin de poire Doyenné d'Alençon; sa première fructification date de 1865.

*
* *

Germination des vieilles graines. — Un des correspondants de la *Revue horticole* lui a adressé la communication suivante :

« A propos du moyen de faire germer les vieilles graines, je crois utile de vous faire part d'un procédé que j'ai vu appliquer avec succès. Ce procédé, dû à l'expérience de M. le comte de Buysson, ce praticien habile auquel l'horticulture est grandement redevable, pour les nombreuses observations qu'il met à la portée de tout le monde, avec un grand désintéressement.

« Le moyen consiste à mettre tremper les graines dans une faible dissolution de « guano du Pérou », au lieu d'acide oxalique. De cette façon, M. le comte du Buysson a réussi à faire germer des graines qu'il possédait dans un herbier depuis près de quarante ans.

LOUIS CAPPE. »

*
* *

Floraison hivernale des Hélotropes. — Novembre, décembre et janvier sont certainement les mois où il est le plus difficile d'avoir des plantes en fleurs: c'est cependant une époque où, la nature ayant revêtu sa tenue d'hiver, on aime à avoir, dans les serres et dans les appartements, des fleurs pour les égayer et contraster avec l'extérieur. L'Hélotrope a l'avantage, en plus de sa fleur, qui certes est jolie, d'avoir un parfum des plus suaves.

Voici la manière de procéder pour avoir des fleurs de cette plante pendant l'hiver et obtenir une floraison aussi belle

qu'en pleine saison. On commence à bouturer fin juin et commencement de juillet, en plein châssis, à froid et en terre de bruyère pure; on ne fait pas toutes les boutures le même jour, mais on espace ce travail de façon à faire plusieurs saisons, qui, se succédant, donneront des fleurs du 4^{er} novembre au 31 janvier.

Les boutures, une fois bien reprises, subissent un premier empotage en godets de 6 à 8 centimètres. Une dizaine de jours après, c'est-à-dire quand la reprise a eu lieu, on procède à un pincement. Une fois les jeunes plantes bien ramifiées, on leur donne leur deuxième et dernier empotage en godets de 12 centimètres. C'est dans ces pots qu'elles devront fleurir. On leur donnera alors beaucoup d'air; le meilleur moyen est de mettre le châssis sous lequel elles sont sur quatre pots, c'est-à-dire un à chaque coin; on obtiendra, de la sorte, une aération complète en haut et en bas du châssis. Au mois d'octobre, on fait une petite couche tiède de 14 à 15 degrés centigrades, sur laquelle on met les pots enfoncés dans du terreau. Les plantes commenceront alors à bien boutonner. Dès qu'on voit qu'elles sont prêtes à fleurir, on les rentre en serre tempérée, où elles donneront une bonne floraison; on obtiendra de belles et grandes tiges fleuries, garnies d'un beau feuillage, dont on pourra se servir pour orner les vases dans les appartements.

Nous conseillons de choisir des variétés vigoureuses, et, de préférence, à fleurs foncées; le résultat est bien meilleur qu'avec les fleurs claires.

On peut retarder la floraison en tenant les plantes un peu plus au froid, ou, au contraire, l'avancer en donnant plus de chaleur; mais il n'est pas prudent cependant de dépasser 15 degrés centigrades, car, alors, les fleurs perdent leur beau coloris foncé; elles sont non seulement plus pâles, mais encore plus étiolées et se conservent moins longtemps dans l'eau.

On peut obtenir aussi des fleurs sur les vieux pieds, en

leur faisant suivre le même traitement ; mais les fleurs sont beaucoup moins robustes et moins belles ; le bois en est maigre et généralement court, d'où impossibilité de couper de longues tiges pour les garnitures. Nous recommandons de beaucoup la première manière.

ERNEST BERGMAN.

(Revue horticole).

*
**

Bouturage des rosiers à l'anglaise. — Ordinairement nous ne cultivons, francs de pied, que les rosiers du groupe des Bengales, Bourbons, Thés et Noisettes ; beaucoup d'amateurs anglais adjoignent à ceux-ci les hybrides remontants, tels que *Général Jacqueminot*, *Jules Margottin*, *Star of Waltham*, etc. Cultivées sur leurs propres racines, la plupart des variétés gagnent en vigueur et résistent mieux aux hivers : si la gelée tue la partie aérienne, la souche est à l'abri de ses atteintes et repousse au printemps. Nous citerons comme exemple de ce fait la *Gloire de Dijon*, dont les tiges gèlent très fréquemment, mais qui, néanmoins, développe de nouvelles pousses florifères dépassant quelquefois une longueur de trois mètres.

Outre le bouturage des jeunes rameaux effectué pendant l'été, les roséristes anglais emploient un autre procédé (*le bouturage des yeux*) facile et d'un résultat plus certain, que nous allons exposer brièvement, d'après la *Gardeners magazine* :

« Dans des terrines peu profondes, disposez sur un drainage de tessons broyés un compost formé de terreau de feuilles et de sable blanc, et, sur ce compost, étendez une couche de sable pur d'une épaisseur de deux centimètres. Choisissez les rameaux garnis d'yeux, comme s'il s'agissait d'écussonner ; de même que pour cette opération, coupez les yeux bien constitués, comme s'ils devaient être utilisés en écusson, seulement, n'en enlevez pas le bois et laissez la

feuille intacte. Alors plantez vos écussons de façon que l'œil soit au-dessus et que l'écorce se trouve entièrement ouverte ; quand la terrine est bien remplie, les feuilles touchant, se superposant même, donnez par dessus un léger bassinage et recouvrez le tout d'une cloche. Les yeux ainsi traités s'enracinent facilement. Aussitôt que le bourrelet commencera à émettre de petites racines blanches, procédez à l'empotage dans des godets ; on peut même empoter aussitôt que le bourrelet est bien marqué et ferme. Les jeunes plantes ne doivent pas être dérangées aussi longtemps que les parois de leurs petits pots ne sont pas tapissées de racines : alors empotez pour hiverner sous châssis si la saison est avancée, ou bien opérez la plantation sur une plate-bande à bonne exposition, où les petites plantes pourront être facilement protégées pendant le froid rigoureux. Ce procédé est très recommandable, il est peu coûteux et des plus expéditif. »

(Gazette agricole).

*
**

Chrysanthèmes à floraison d'été. — De ce nouveau genre de Chrysanthèmes prococes, nous n'avions, ces dernières années, que quelques variétés sans valeur, mais aujourd'hui l'Horticulture s'est enrichie de variétés splendides qui ont beaucoup plus de mérite et remplaceront avec avantage, en septembre et octobre, les Géraniums, les Pétunias, etc., qui passent fleur, et l'on arrivera à former des corbeilles splendides avec les Chrysanthèmes précoces.

Chrysanthèmes à floraison d'été.

Madame Lebois (Lebois), lilas fortement nuancé rose.

Précocité (Lacroix), lilas, centre crème imbriqué.

Mademoiselle Pecoul (Pelée), lilas foncé, violet clair.

Crémillette (Pertuzès), beau jaune nuancé rouge.

Jeanne Couzinié (P.), beau rose glacé blanc.

Madame Desgranges (Boucharat), blanc crème.

L'Avenir (P.), rose clair nuancé amarante.

Perpétuel Toulousain (P.), rouge.
Pierre de Verfeil (P.), chamois foncé.
Etoile Brillante (P.), orange foncé, pointé rouge.
Frédéric Marrouch (P.), rouge, pointé orange.
Petite Marie (P.), blanc pur.
Jardin des Plantes, blanc nuancé rose.
Soleil d'Or (P.), jaune foncé.
Capitaine Labat (P.), rose pourpre nuancé.
Panaché Toulousain (P.), jaune strié rouge.
Yellow Perfection, jaune foncé.
Eldorado (Leb.), jaune nuancé.
Pompon Toulousain, beau rouge orange.
La Vierge, blanc légèrement rosé.
Curiosity (Bouch.), gris passant au blanc.
Bolide, beau rouge cramoisi.
Prince Alfred, lie de vin.

Chrysanthèmes d'été à fleur pompon.

Nain perpétuel, rose mauve argenté.

Manum Tolosanum, rose mauve très frais.

Chrysanthèmes d'été à grande fleur de Pivoine.

Guy Fawkes, rouge cramoisi et rouillé, nuancé jaune.

Lord Mayor, carmin violet, teinté rose violet.

Saint-Léonard, violet brillant foncé, revers argenté.

Chrysanthème d'été à fleur de Renoncule.

Georges Barrett, violet amarante pourpré, centre doré.

Martinnas, rose aurore violacé, éclairé blanc.

M. Van Hulle, rouge cramoisi, rouille, nuancé or.

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

N. ANTOINE ET FILS

RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS AUXQUELLES LA MAISON A PRIS PART
Paris 1878, médailles d'argent,
Bordeaux 1882, Amsterdam 1883, Anvers 1885, médailles d'or.
Havre 1887, hors concours (membre du Jury). — Toulouse 1887, diplôme d'honneur.



ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1888.

Récolte et conservation des fruits.

- Senlis :* Dimanche 1^{er}, à midi 1/2, au Jardin de la Société.
- Vineuil :* Jeudi 5, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
- Apremont :* Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
- Crépy :* Dimanche 8, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale.
- Ermenonville :* Jeudi 12, à 10 heures du matin, à la Mairie.
- Lagny-le-Sec :* Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale.
- La Chapelle :* Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Bandet.
- Saint-Leu :* Jeudi 19, à 10 heures du matin, à la Mairie.
- Précy :* Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
- Barbery :* Jeudi 26, à 10 heures du matin, à la Mairie.
- Rully :* Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
- Nanteuil :* Dimanche 29, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Sur la demande des personnes présentes, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du professeur.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Tirlet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.